



FNAB

Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Les critères sociaux du label Fnab



Les critères sociaux

9 critères, à mettre en place progressivement sur 3 ans.



Les critères sociaux

Garantir la juste rémunération de l'agriculteur.rice

- Suivi d'une formation à la construction du prix de revient dans l'année suivant la labellisation
- Exclusion du statut de conjoint.e collaborateur-trice d'exploitation dans les 3 ans (un statut précaire)

Être exemplaire

- Interdiction du travail détaché dans l'année
- Encadrement du nombre de stagiaires et de woofeurs

A un instant «t», il n'y a pas plus de:

- 1 stagiaire par ferme ayant moins de 2 UTH pérennes ;
- 2 stagiaires par ferme ayant entre 2 et 5 UTH pérennes ;
- 3 stagiaires par ferme ayant plus de 5 UTH pérennes (cadre légal)



Les critères sociaux

Donner un cadre pour faciliter le lien employeur-employé

- Mise à disposition d'un livret d'accueil pour les salariés
- Réunions d'équipes régulières →
- Engagement des agriculteurs à suivre régulièrement des formations sur le rôle d'employeur →

Fréquence au choix : hebdo, mois, trimestre, semestre
CR à fournir lors de l'audit. Modèle fourni par la FNAB

Dans les 2 ans suivant sa 1^{ère} labellisation, le-la chef-fe d'exploitation, qui embauche des salarié.e.s et/ou accueille des stagiaires sur sa ferme, suit *a minima* 1 journée de formation concernant son rôle d'employeur



Les critères sociaux

Renforcer l'attractivité des métiers en agriculture

- Mise en place d'un plan de formation continue pour les salarié-es
- Rémunération mieux disante des salarié-es

Les salarié-es en CDI bénéficient d'au moins 2 jours de formation tous les 2 ans

Les salarié-es de la ferme en CDD bénéficient de 2 jours de formation en année 3 s'ils ont travaillé plus de 6 mois / an sur la ferme les 2 dernières années.

La ferme met en place au moins une pratique salariale « mieux-disante » parmi une liste dans les 3 ans suivant la labellisation (ex : avantages en nature, reprise de l'ancienneté pour les salariés saisonniers qui reviennent régulièrement sur la ferme ; système d'intéressement pour les salariés permanents ; etc.)

